En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 728

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Initiative sur les banques: les employés au front

Les gens sont bizarres, quelquefois... Tiens! J'ai déjà lu cette remarque quelque part... Mais bien sûr: c'est moi-même, il n'y a pas quinze jours!
Donc, je disais... Tenez, l'autre jour, je vais à la Banque Cantonale Vaudoise — l'une des nombreuses agences de la Banque Cantonale Vaudoise. Et je me vois remettre par l'employé préposé au guichet un dépliant: d'un côté, titre: *Voulons-nous tuer la poule aux œufs d'or?* De l'autre côté, titre: *Voulons-nous renoncer à notre sphère privée?* Le tout édité par le «Comité suisse contre l'initiative sur les banques».

Je ne vais pas juger du *fond*: après tout, on peut être contre l'initiative, on peut être d'un autre avis que *DP* sans pour autant être idiot ou malhonnête. (Sans doute, certains arguments me laissent perplexe, qui jouent sur un réflexe de peur: l'acceptation de l'initiative menacerait, pour les employés de banque notamment, *les emplois*, cependant que les prestations fiscales seraient diminuées. Ou encore qui sont contradictoires: affirmation d'une part que le secret bancaire ne protège pas ceux qui escroquent le fisc — et d'autre part, qu'en cas d'acceptation, le fisc aurait libre accès aux comptes de la clientèle!)
Mais c'est la *forme* qui me paraît discutable: voilà donc une institution publique — la banque *cantonale* — qui intervient dans un débat politique en faisant distribuer à ses clients la propagande du comité contre l'initiative, et cela par l'entremise de ses employés, dont on est en droit de se demander s'ils sont libres d'accepter ou de refuser leur collaboration et ce qui se passe pour ceux qui refuseraient...
Espérons du moins que les gens dudit comité, et les banques elles-mêmes, savent *compter*, lorsqu'ils prétendent que les banques profitent à l'Etat «qui perçoit chaque jour plus de dix millions de francs d'impôts provenant de la place financière» (et dont on laisse entendre qu'elles en seraient privées au cas où l'initiative passerait)...
Au fait, avez-vous lu le livre de Cantini? Et celui de Claude Berney?

J. C.

EN BREF

Superbe titre pour le dernier numéro spécial de «Vivre demain» (adresse utile: case postale 439, 1211 Genève 1): «Forêts: un mal qui a de vieilles racines» et un dossier qui tient ses promesses, avec, notamment, parmi d'autres mini-interviews, des propos assénés par le conseiller d'Etat libéral genevois Pierre Wellhauser et qui valent le détour. Citons, pour la postérité: «(...) Le rapport de l'Office fédéral des forêts est alarmant? 4% de tous les arbres de nos forêts sont malades à dépérissants et il faudra abattre 10 à 12 millions d'arbres ces prochaines années? Je suis surpris par les conclusions de M. de Coulon, chef de l'OFF. Je le croyais plus pondéré. Je ne suis en tout cas pas convaincu que la pollution atmosphérique est seule en cause. J'ai un peu l'impression que l'OFF «fait le jeu» de M. Egli pour encourager l'utilisation des chemins de fer dont l'état déficitaire est lamentable. Si l'on veut pousser les gens à utiliser les CFF, il ne fallait pas construire les autoroutes. Jusqu'à preuve du contraire, c'est la voiture qui a contribué à l'expansion de notre économie dans le domaine de l'hôtellerie, des assurances, du commerce, etc., et non les chemins de fer...» Conclusion? Une croix (de béton) sur les arbres.

* * *

Surenchères de tous ordres à propos des problèmes posés par l'accueil des candidats réfugiés dans notre pays. Au point que disparaissent les dimensions réelles des enjeux. C'est le grand mérite des «Cahiers protestants» (adresse utile: rue de l'Union 5, 2502 Bienne) d'avoir, dans leur dernier numéro (avril 1984), cerné la question en quelques pages claires, remarquablement documentées, le statut de réfugié, la loi, les demandes d'asile et leur traitement pendant ces dernières années. Une synthèse de salubrité publique due à la plume de Jean Fischer, secrétaire romand de l'Entraide protestante aux Eglises et aux réfugiés. A lire absolument et à conserver en prévision des débats à venir.

* * *

A saluer la collaboration de la troisième chaîne alémanique de la SSR avec la radio culturelle bernoise Förderband pour la diffusion simultanée d'un concert du groupe de rock «Stitch» grâce aux installations de la radio locale. Une première amorce d'une collaboration régulière?

COURRIER

La justice vaudoise a besoin de Franz Weber

Plus d'une fois, l'anonymat derrière lequel se cachent plusieurs rédacteurs de DP m'a agacé. Le plaisir de s'adonner à la critique politique lié à la douce certitude de n'encourir de ce fait aucun désagrément m'a toujours semblé quelque peu trouble. En outre, et cela est plus grave, ne pas connaître le lieu d'où s'exprime la subjectivité de vos auteurs ne permet pas de «situer» leurs prises de positions. Cet inconvénient est manifeste dans l'article paru à propos de l'initiative cantonale vaudoise «Pour une justice à visage humain» (DP 726). L'auteur, qui trace tout d'abord un «émouvant» portrait du pauvre juge informateur vaudois épuisé par un labeur astreignant et qui se voit confronté, le malheureux! à des «gens qui ont le droit de mentir et souvent quelque chose à cacher», qui est-il? Un magistrat partant en croisade pour ses collègues ou un avocat ayant perdu toute illusion quant à sa mission?
Ce qui est clair, c'est que l'auteur anonyme n'apprécie guère l'initiative ni ses auteurs qu'il